

Plan directeur de l'eau



COBAVER-VS

Conseil du bassin versant
de la région de Vaudreuil-Soulanges

Enjeux et orientations de la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil- Soulanges



*S'engager pour
l'avenir de l'eau!*

www.cobaver-vs.org

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS)

102, rue Saint-Pierre, Rigaud (Québec), J0P 1P0

Tél. : 450-451-0755

Internet : <http://www.cobaver-vs.org>

Courriel : dg@cobaver-vs.org

Équipe de rédaction

- Responsables : Julie Cyr, M. Sc. géogr., directrice générale 2014-
Isabelle Rodrigue, M. Sc. biol., directrice générale 2010-2014
- Recherche et rédaction : Julie Cyr, M. Sc. géogr., coordonnatrice du PDE 2011-2014
- Cartographie et géomatique : Julie Cyr M. Sc. géogr., coordonnatrice du PDE 2011-2014
- Réviseurs internes : Isabelle Rodrigue, M. Sc. biol., directrice générale 2010-2014
Emily Sinave, M. Sc. biol., chargée de projet et communication
2011-
- Réviseurs externes : Gabriel Meunier, conseiller du COBAVER-VS
Louis-Marie Leduc, président du COBAVER-VS
Sarah Dorner, École Polytechnique de Montréal
Brendan Jacobs, Raisin Region Conservation Authority
David Girardville, Club agroenvironnemental du Suroît
Ricardo Manzano, Club agroenvironnemental Nova-Terre
Marie-Pier Prairie, Nature-Action Québec
Julie Plamondon et Jean-Sébastien Forest, MSP
Gerardo Gollo Gil et Carolyn O'Grady, MAPAQ
Sarah Chabot, MTQ
Stéphane Bégin, MAMOT
Marie-Hélène Fraser, Marc-André Poulin, Kateri Lescop-
Sinclair, Jim Routier et Étienne Drouin, MFFP
Danielle Gaudreau, MSSS
Jean-François Ouellet, Louis Lefebvre, James Labrecque,
Isabelle Simard, Isabelle Falardeau et Catherine Mercier
Shanks, MDDELCC
Denis Dutilly, Ministère du Tourisme
Nicolas Grondin, MERN
Élise Phoenix et Vincent Martineau, MRC-VS
Giulio Neri, technicien forestier

Les enjeux et orientations se sont réalisés en parallèle avec la mise en place du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS). Cette tâche monumentale a bénéficié de l'aide de nos nombreux partenaires et collaborateurs indispensables pour leur élaboration.

Sans oublier tous les usagers de l'eau de la Zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges (ZGVS).

Finalement, un remerciement très spécial à Monsieur Gabriel Meunier qui, depuis la naissance du COBAVER-VS, s'est dévoué corps et âme à son élaboration et à son épanouissement.



Desjardins
Caisse de Vaudreuil-Soulanges

Coopérer pour créer l'avenir

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Priorisation des enjeux et orientations du Plan directeur de l'eau dans la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant de Vaudreuil-Soulanges | 5 |
| 1. Rappel du contexte et des objectifs | 5 |
| 2. Enjeux priorités | 6 |
| 3. Orientations prioritées | 6 |
| Tableau 1 Enjeux, orientations et objectifs présentés par ordre de priorité..... | 6 |
| Méthodologie de la priorisation des enjeux et orientations du PDE..... | 14 |
| Tableau 2 Secteurs d'activité des participants | 15 |
| Référence..... | 15 |

Priorisation des enjeux et orientations du Plan directeur de l'eau dans la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant de Vaudreuil-Soulanges

1. Rappel du contexte et des objectifs

Le COBAVER-VS a le mandat de planifier la gestion intégrée des ressources en eau pour les bassins versants de Vaudreuil-Soulanges de façon concertée et participative avec la population et les acteurs de l'eau du territoire afin de maximiser le bien-être socioéconomique sans compromettre l'état des écosystèmes. C'est par l'élaboration d'un plan d'action que la mise en œuvre des efforts de maintenance et d'amélioration des ressources en eau s'opérera.

Les enjeux sont définis par ce que l'on risque de perdre ou de gagner. Ce sont les défis fondamentaux de la gestion de l'eau qui doivent être relevés par l'organisme dans le contexte de sa mission (Gangbazo 2011). Les orientations sont des pistes de solutions aux problématiques relevées par le diagnostic du PDE, ou les pistes d'action qui seront privilégiées pour résoudre les problèmes relatifs aux enjeux (Gangbazo 2011). En préliminaire au plan d'action, la détermination des enjeux et orientations permet «de dégager, sur le plan stratégique, une vue d'ensemble de la nature des actions qu'il faudra concevoir et mettre en œuvre» (Gangbazo 2011).

Les consultations publiques afin de déterminer les enjeux et orientations, sont une validation des lignes directrices à prendre pour l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE).

Figure 1 : Cycle du plan directeur de l'eau



Source : (Gangbazo 2011)

2. Enjeux priorités

Les enjeux ont été priorités par consultations de la population générale (usagers de l'eau) et des producteurs agricoles. Les enjeux par ordre de priorités sont :

Enjeu 1 : La qualité de l'eau et son impact sur la santé

Enjeu 2 : L'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains

Enjeu 3 : La quantité d'eau et la sécurité reliée à la dynamique fluviale

Enjeu 4 : L'accessibilité à l'eau et la culturalité

Le groupe agricole consulté lors d'une réunion de l'Union des producteurs agricoles de Vaudreuil-Soulanges (UPA-VS), a fait des choix très similaires au public général. Les producteurs agricoles ont toutefois estimé que l'enjeu de la *quantité d'eau et la sécurité* devrait être priorisé au-delà de l'enjeu de *l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains*.

3. Orientations prioritées

Les orientations prioritées par consultations publiques sont listées dans le tableau 1.

Il n'y a pas de différence marquante pour le rang des orientations entre le groupe agricole de l'UPA-VS et la population générale.

Tableau 1 Enjeux, orientations et objectifs présentés par ordre de priorité

| Enjeu | Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|--|---|---|--|--|---|
| Enjeu 1 : Qualité de l'eau et son impact sur la santé | Coliformes fécaux abondants dans les cours d'eau et certains puits | <ul style="list-style-type: none"> - Activités agricoles (ex : épandage de fumier) - Fosses septiques non conformes - Surverses et effluents municipaux d'eaux usées | <ul style="list-style-type: none"> - Contamination de l'eau souterraine (puits) et risques encourus à la santé - Restriction de consommation d'eau potable - Restriction d'activités nautiques (contact primaire et secondaire) | Orientation 1.1 : Réduire la contamination microbienne d'origine fécale dans l'eau de surface et souterraine | <p>Objectif 1.1.1: D'ici 2019, améliorer la gestion des fumiers de 10 fermes.</p> <p>Objectif 1.1.2: D'ici 2019, augmenter de 5% le nombre de systèmes mis aux normes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées (fosses septiques).</p> <p>Objectif 1.1.3: D'ici 2030 ou 2040 selon la municipalité¹, l'ensemble des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées respecte les normes².</p> |

¹SECTION II

NORMES DE REJET

6. Effluent de toute station d'épuration doit respecter les normes suivantes :

1° la demande biochimique en oxygène après cinq jours, partie carbonée (DBO5C), doit être inférieure ou égale à 25 mg/l;

2° la concentration des matières en suspension (MES) doit être inférieure ou égale à 25 mg/l, sauf s'il est démontré que le dépassement est causé par des algues proliférant dans des étangs d'épuration;

3° la valeur de potentiel hydrogène (pH) doit se situer entre 6,0 et 9,5.

| Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|---|--|---|--|---|
| Matières en suspension (MES) abondantes dans les cours d'eau | - Activités agricoles (ex : labourage en profondeur) | - Turbidité élevée | Orientation 1.2 : Réduire les apports de matières en suspensions (MES) aux cours d'eau amplifiés par les activités humaines. | Objectif 1.2.1: D'ici 2019, intensifier les mesures préventives de lessivage des sols sur 5% de la superficie des bassins versants occupés par les activités agricoles. Objectif 1.2.2.: D'ici 2019, intensifier les mesures préventives de l'érosion hydrique sur 5% de la superficie des bassins versants occupés par les milieux urbains. |
| | - Déforestation | - Pollution visuelle | | |
| | - Dégradation des bandes riveraines | - Augmentation de la sédimentation | | |
| | - Développement urbain | - Envasement des frayères et nuisance à la vie aquatique (ex : obstrue les branchies de la faune aquatique) | | |
| | - Érosion éolienne et hydrique | - Diminution de la photosynthèse | | |
| | - Drainage trop rapide | | | |
| Substances nutritives (phosphore et azote) surabondantes dans les cours d'eau | - Activités agricoles (fertilisants) | - Croissance excessive des plantes aquatiques et des algues favorisant le processus d'eutrophisation | Orientation 1.3 : Réduire les apports de substances nutritives aux cours d'eau provenant des activités humaines. | Objectif 1.3.1: D'ici 2019, améliorer la gestion des matières fertilisantes de 5% des fermes dans les bassins versants occupés par les activités agricoles. |
| | - Fosses septiques non conformes | - Haute teneur en nitrate pouvant être néfaste pour la santé humaine et animale | | |
| | - Surverses et effluents municipaux d'eaux usées | -Contamination de l'eau potable | | |
| | - Déboisement | | | |
| | - Dégradation des bandes riveraines | | | |

| | Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|--|---|--|--|---|---|
| | Présence de pesticides dans l'eau de surface et souterraine | Épandages agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Risques encourus à la santé - Restriction possible de consommation d'eau potable - Détérioration des écosystèmes | Orientation 1.4 : Limiter les apports en pesticides dans l'eau de surface et souterraine. | Objectif 1.4.1: D'ici 2019, améliorer la gestion des pesticides de 5% des fermes dans les bassins versants occupés par les activités agricoles. |
| | Contamination de l'eau souterraine | Manque de connaissances | <ul style="list-style-type: none"> - Risques encourus à la santé - Restriction possible de consommation d'eau potable | Orientation 1.5 : Protéger les sources d'eau potable de la contamination. | Objectif 1.5.1: D'ici 2019, intégrer les connaissances sur les eaux souterraines et protéger les zones de recharge et les sources d'eau potable de cinq municipalités. |
| Enjeu | Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
| Enjeu 2 : Intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains | Dégradation et disparition des milieux humides | <ul style="list-style-type: none"> - Drainages agricoles - Redressement des cours d'eau - Développement urbain - Déboisement - Méconnaissance des bienfaits des milieux humides | <ul style="list-style-type: none"> - Perturbation du régime hydrologique - Réduction de la biodiversité - Réduction de la capacité d'élimination des pathogènes - Réduction d'assimilation des contaminants et des nutriments - Réduction de la capacité de rétention des sédiments | Orientation 2.1 : Préserver et améliorer l'état des milieux humides. | Objectif 2.1.1: Viser aucune perte nette (vise le maintien d'une superficie globale constante) en milieux humides selon l'année de référence 2013. |

| Problématique | Cause | Conséquence | Orientations | Objectif |
|---|---|--|--|---|
| Pertes d'habitats | <ul style="list-style-type: none"> - Déboisement - Pertes en milieux humides - Activités agricoles - Développement urbain | <ul style="list-style-type: none"> - Fragilisation des espèces, notamment celles à statut exceptionnel - Pertes en biodiversité (présence d'espèces à statut précaire, menacé ou vulnérable) | <p>Orientations 2.2 : Préserver ou améliorer la quantité et l'état des habitats aquatiques et riverains.</p> | <p>Objectif 2.2.1: D'ici 2024, favoriser la protection et la renaturalisation de 5% des milieux aquatiques et riverains.</p> |
| Limitation à la circulation des espèces | <ul style="list-style-type: none"> - Déboisement - Faible qualité des bandes riveraines - Expansion de production agricole intensive - Étalement urbain et infrastructure de transport - Ouvrages de retenue d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Fragilisation des espèces, notamment celles à statuts - Pertes en biodiversité | <p>Orientations 2.3: Préserver et améliorer la circulation d'espèces (à travers les bandes riveraines, milieux humides et réseaux hydrographiques).</p> | <p>Objectif 2.3.1: D'ici 2024, protéger et rétablir 5% la connectivité entre les différents écosystèmes et habitats du territoire.</p> |

| Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|---|--|---|---|---|
| Présences d'espèces à statut exceptionnel, précaire, menacé ou vulnérable | <ul style="list-style-type: none"> - Pertes d'habitats comme les milieux humides - Faible qualité d'eau des cours d'eau - Fragmentation écopaysagère - Propagation des espèces exotiques envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> - Pertes en biodiversité | <p>Orientation 2.4 : Préserver ou rétablir les espèces à statut exceptionnel, précaire, menacé ou vulnérable.</p> | <p>Objectif 2.4.1: D'ici 2024, améliorer l'état et la protection de 10% des habitats des espèces en situation précaire.</p> |
| Propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)/fauniques et floristiques | <ul style="list-style-type: none"> - Perturbations du paysage - Omission de nettoyer les embarcations nautiques - Méconnaissance sur les EEE et leurs modes de propagation - Changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des écosystèmes - Fragilisation des espèces, notamment celles à statuts - Pertes en biodiversité - Coûts sociétaux pour les contrôler | <p>Orientation 2.5: Limiter la dissémination d'espèces exotiques envahissantes/fauniques et floristiques (aquatiques et riveraines).</p> | <p>Objectif 2.5.1: D'ici 2019, sensibiliser la population de 50% des municipalités et surveiller l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE).</p> |

| Enjeu | Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|---|--|---|--|--|---|
| Enjeu 3 : Quantité d'eau et la sécurité reliée à la dynamique fluviale | Érosion et sédimentation exacerbée | <ul style="list-style-type: none"> - Redressement des cours d'eau - Dégradation de la bande riveraine et sols mis à nu - Déboisement - Dégradation et disparition des milieux humides - Augmentation des périodes de pluies intenses (changements climatiques) | <ul style="list-style-type: none"> - Matières en suspension et turbidité élevée - Pertes de terrain et financières - Risques encourus à la sécurité et aux biens matériels - Apport de contaminants au cours d'eau - Dragages de l'accumulation sédimentaire en cours d'eau - Ensablement des frayères | <p>Orientation 3.1 : Limiter l'érosion et la sédimentation exacerbées découlant des activités humaines.</p> | <p>Objectif 3.1.1: D'ici 2019, concevoir des aménagements hydroagricoles pour cinq des zones d'érosion et de sédimentation exacerbées étudiées.</p> <p>Objectif 3.1.2: D'ici 2019, favoriser la revégétalisation et limiter l'imperméabilisation des sols dans deux des bassins versants les plus problématiques.</p> |
| | Inondations | <ul style="list-style-type: none"> - Occupation des plaines inondables - Redressement des cours d'eau - Dégradation et disparition du couvert forestier et des milieux humides - Changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Risques encourus à la sécurité et aux biens matériels | <p>Orientation 3.2 : Limiter les risques d'inondations.</p> | <p>Objectif 3.2.1 : D'ici 2024, rééquilibrer les temps de réponse aux crues dans un des bassins versants avant que celles-ci n'atteignent le cours d'eau principal.</p> |

| | Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|--|--|--|---|--|--|
| | Mouvements de terrain | <ul style="list-style-type: none"> - Types de sols des séries Rideau et Beaudette - Sol saturé en eau | <ul style="list-style-type: none"> - Pertes de terrain et financières - Risques encourus à la sécurité et aux biens matériels | <p>Orientation 3.3 : Considérer les risques de mouvements de terrain.</p> | <p>Objectif 3.3.1: D'ici 2019, intégrer/considérer les zones riveraines à risques de mouvements de terrain selon le cadre normatif du MSP et proposer une afforestation de la berge.</p> |
| Enjeu | Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
| Enjeu 4 : Accessibilité et culturalité de l'eau | Limitation de l'accès public aux plans d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Privatisation des rives - Aspect visuel des rivières (brunâtres) - Situation géographique agricole | <ul style="list-style-type: none"> - Activités nautiques restreintes - Restreins le développement récréotouristique de la région - Limite la mise en valeur et la protection des cours d'eau | <p>Orientation 4.1 : Maintenir ou améliorer l'accès public aux plans d'eau.</p> | <p>Objectif 4.1.1: D'ici 2019, créer ou valoriser quatre points d'accès publics et deux parcours navigables pour les embarcations à faible tirant d'eau (canoë-kayak).</p> <p>Objectif 4.1.2: D'ici 2019, mettre en valeur deux plans d'eau tout en renseignant la population sur les écosystèmes.</p> |

| Problématique | Cause | Conséquence | Orientation | Objectif |
|--|---|---|---|--|
| Problèmes d'approvisionnement en eau potable | <ul style="list-style-type: none"> -Méconnaissances sur les eaux souterraines -Surconsommation d'eau potable lors de périodes de sécheresse -Risques associées aux activités des sablières/carrières et la présence d'oléoducs | <ul style="list-style-type: none"> - Pénuries d'eau - Restriction d'usage de l'eau potable - Coûts sociétaux pour la mise à jour des infrastructures reliées à l'eau potable -Perte potentielle totale d'usage des sources d'approvisionnement en eau potable | <p>Orientation 4.2 : Réduire les risques de manque d'approvisionnement en eau potable de source souterraine.</p> | <p>Objectif 4.2.1: D'ici 2024, réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau consommée et distribuée par aqueduc municipal par rapport à l'année 2001.</p> <p>Objectif 4.2.2: D'ici 2019, acquérir des connaissances sur les impacts quantitatifs des activités de deux carrières-sablières-gravières sur les eaux souterraines.</p> <p>Objectif 4.2.3: D'ici 2019, acquérir des connaissances sur les impacts quantitatifs des activités agroalimentaires sur les eaux souterraines à des fins d'irrigation.</p> |

Annexe

Méthodologie de la priorisation des enjeux et orientations du PDE

Les enjeux et orientations préétablis par le COBAVER-VS résultent de l'analyse des problématiques relevées sur le territoire, mais ils ont été validés et priorisés par la population de la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges (ZGVS).

Une première consultation publique a eu lieu au sous-sol de l'Église Sainte-Trinité à Vaudreuil-Dorion, le 5 juillet 2012 en soirée (19h à 21h), après avoir contacté les acteurs de l'eau de la ZGVS. Une deuxième consultation a eu lieu lors d'une assemblée de l'UPA-VS. Le COBAVER-VS voulait connaître l'opinion de ce groupe qui détient près de 70% de la ZGVS, tandis que la première consultation comprenait une variété d'utilisateurs et d'acteurs du territoire. Les acteurs présents en plus grand nombre proviennent du domaine municipal (5) et de l'environnement (7), suivi par le domaine agricole (21), récréotouristique (2), les retraités (2) et 2 personnes n'ayant pas dévoilé leur secteur d'activité (tableau 2). Une seule personne provenait de chacun des secteurs suivants, le domaine industriel, des ressources naturelles, ministérielles, de la santé, ainsi que du domaine politique et horticole. Au total, et en excluant les employés du COBAVER-VS, quarante-six personnes ont participé à la consultation publique servant à prioriser les enjeux et orientations du PDE.

Tableau 2 Secteurs d'activité des participants

| Secteur d'activité | Nombre de personnes |
|-----------------------|---------------------|
| Environnement | 7 |
| Municipal | 5 |
| Agricole | 21 ^{*1} |
| Récréotourisme | 2 |
| Retraité | 2 |
| Non dévoilé | 2 |
| Industriel | 1 |
| Ressources naturelles | 1 |
| Ministériel | 1 |
| Santé | 1 |
| Politique | 1 |
| Horticulture | 1 |
| Santé | 1 |

*1 Lors de la première consultation publique (public général), il y avait deux agriculteurs présents. La 2e consultation a été faite avec des agriculteurs uniquement, ils étaient au nombre de 19 à répondre au formulaire, pour un total de 21 agriculteurs répondants.

Lors des consultations publiques, les participants ont donc eu la tâche de :

- 1- Prioriser les enjeux selon ce qu'ils pensaient le plus prioritaire à sauvegarder pour ensuite en discuter en petit groupe;
- 2- Sélectionner 2 ou 3 orientations par enjeu selon ce qu'ils pensaient être les pistes d'actions les plus appropriées pour résoudre les problèmes reliés à l'eau du territoire.

Référence

Gangbazo, G. (2011). Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau. d. I. E. e. Québec : ministère du Développement durable and d. Parcs. Québec: 54.